

## **PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 20 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt - deux, le vingt octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

**Présents** : M. BONHOMME, Mme DOS SANTOS, Mme FERRANDON, Mme LAVEDIAUX, M. MAGNIN, MME PARISSSE, M. PINGUET, Mme TOUZEAU, Mme WEGRZYN.

**Absents excusés** : M. BARLAND, M. LABREURE, M. MINY et Mme ROUSSILLON

**Absents** : Mme LEFEBVRE et M. LIMOGENS

Mme PARISSSE a été nommée secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

### **Participation aux frais de fonctionnement dans les salles communales** :

Le Conseil Municipal a décidé de fixer un forfait de participation aux frais de fonctionnement lors de l'utilisation des salles communales par les associations, pour des manifestations exceptionnelles (lotos, repas...) et pour les particuliers. Il sera applicable chaque année à partir du changement d'heure de la fin octobre et jusqu'à la fin mars. Il se présente ainsi : 50 € pour la salle des fêtes, 50 € pour le hall de la salle Delta et 150 € pour toute la salle Delta.

### **Plan de financement pour les vestiaires du foot au Complexe sportif** :

Afin de mettre en œuvre les travaux des vestiaires du foot, il convient de finaliser les demandes d'aides. Dans ce contexte, le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel pour un montant de 285 593, 88 € HT, 342 712, 65 € TTC.

### **Cadeaux de fin d'année** :

Le conseil municipal décide d'offrir aux Doyétois de + 75 ans un bon d'achat de 25 € à utiliser dans les commerces Doyétois qui seront précisés sur le bon. Pour les Doyétois vivant en EPHAD, ils recevront un colis de friandises préparé par l'épicerie Le Doyaco pour un montant de 25 € environ.

### **Admission en non-valeur** :

Le conseil municipal approuve l'inscription des crédits pour les admissions en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 744.26 €.

### **Tableau des effectifs** :

Pour faire suite au licenciement pour inaptitude professionnelle d'un adjoint technique et par conséquent au besoin de recruter un contractuel, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique contractuel permanent.

### **Motion demandant la désindexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz** :

Le conseil municipal approuve la motion.

### **Décision modificative** :

Le conseil municipal approuve la décision modificative relative au budget communal.

### **Questions diverses :**

Suite à une visite à la gendarmerie de Montmarault, Madame le Maire fait un point sur les statistiques des interventions sur notre Commune.

Compte-rendu de Pascal Magnin sur les économies d'énergie pour le changement d'horaires de l'éclairage public.

Le mécanisme de l'horloge est aux ateliers pour nettoyage.

Une visite des chemins est envisagée un samedi matin.

Inauguration des boîtes à livres le samedi 29 octobre.

Réunion avec les conseillers municipaux le lundi 7 novembre à 19h30 au sujet du PLUI.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.